

Séjour Séniors en partenariat avec l'ANCV – remboursement

Le dispositif Seniors en vacances a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social, notamment en leur faisant profiter de séjours de qualité, promesse d'évasion, de détente dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Financé par l'ANCV et soutenu par le Secrétariat d'État au Tourisme, le programme Seniors en Vacances est mis en œuvre par l'ANCV depuis 2007.

Ce programme offre l'opportunité aux seniors de bénéficier de vacances, pensées pour eux, à tarif préférentiel. Par ailleurs, les personnes non imposables peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière au départ pouvant représenter jusqu'à 50% du prix du séjour.

A l'instar des années précédentes, certains Séniors n'ont pas pu participer au Séjour à Moliets, pour des raisons de santé. Il convient donc de les rembourser puisqu'ils étaient inscrits à ce séjour.

Remboursement des acomptes versés - Voyage Séniors 2022				
Nom-Prénom des personnes	Détail			Remboursement total
	Date des versements	Souche	Montant	
	02/2022	M2528830	30 €	280 €
	04/2022	M2528850	150 €	
	05/2022	M2528904	100 €	
Montant total à rembourser				280 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ces propositions de remboursement des acomptes versés.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-Lez-Valenciennes, le 13 octobre 2022

Le Président,

Laurent DEPAGNE.